



**COLLEGE
JEAN ROSTAND**

**Dossier
De
Candidature**

SECTION SPORTIVE

EXCELLENCE SURF

Année 2024/2025

□ SURF

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE MARDI 14 MAI 2024.

À M.SERVAT, COLLEGE J.ROSTAND

06 16 08 63 21

LES TESTS D'ENTREE AURONT LIEU LE MERCREDI 15 MAI à 13h30

Le rendez-vous est fixé devant le capbreton surf club, plage de la savane ou santocha

Objectifs de la section sportive

Permettre aux élèves de cette section de:

- Poursuivre les mêmes études que les autres élèves de la classe tout en ayant des horaires aménagés.
- S'impliquer activement dans l'Association Sportive du collège et dans l'organisation de manifestations: Rencontres UNSS, Cross...
- Accéder à un bon niveau dans la section choisie.

Conditions d'admission

- Etre admis(e) de la 6^{ème} à la Troisième après décision de passage donnée par le chef d'établissement d'origine.
- Etre apte médicalement.
- Etre licencié(e) dans un club et présenter un « intérêt » sportif.

L'élève doit réunir ces trois conditions pour être admissible.

Modalités

Renseigner et renvoyer le dossier de candidature, disponible au secrétariat du Collège J.Rostand (Capbreton).

- Clôture des inscriptions (voir 1^{ère} page).
- Tests d'entrée : tests pratiques et entretien.

Qualités souhaitées

- Mentales : avoir une énorme envie de réussir à la fois ses études et de se perfectionner dans la section choisie: volonté, résistance, dynamisme, rigueur, organisation.
- Le choix d'une filière « Section sportive », c'est accepter des contraintes importantes.

1. FINALITES DE LA STRUCTURE « SECTION SPORTIVE »

L'objectif de la section sportive est d'offrir à des jeunes sportifs des conditions de scolarisation telles qu'elles leur assurent une poursuite normale de leurs études tout en permettant l'organisation d'un entraînement adapté à la pratique du sport et la participation aux compétitions de son club et de l'Association sportive du collège.

La COMPLEMENTARITE « club » & « section sportive » fixe l'enjeu principal.

La charge sportive représente:

- 6h d'entraînement hebdomadaire avec la section,

En plus des entraînements, stages et compétitions avec le club dans lequel l'élève est licencié(e).

Les entraînements section ont lieu:

- Le mardi après-midi : 15h-18h
- Le vendredi après-midi : 15h-18h

Les séances d'entraînement sont encadrées par des entraîneurs diplômés d'Etat de club. Les élèves sont pris en charge par la structure dès la sortie du collège.

2. L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Les élèves de cette section reçoivent l'enseignement comme tous les élèves de 6ème à la Troisième.
Afin de bénéficier des horaires aménagés et de faciliter l'organisation de l'emploi du temps, les élèves ne pourront prétendre à l'option Latin. De plus, dans un souci d'étalement de l'effort physique sur la semaine, les élèves des sections n'ont généralement pas EPS les jours d'entraînement section.
Le collège ne possède pas d'internat.

3. ASPECTS FINANCIERS

Adhésion obligatoire à un club fédéral et à l'Association sportive du collège.

4. RECRUTEMENT ET ADMISSION

Une commission réunissant le professeur d'EPS coordonnateur de la section d'une part, l'entraîneur de la section d'autre part, prononce les admissions et communique ses décisions aux parents et à l'établissement scolaire, à l'issue de la journée de tests.

Le dossier d'inscription comprend :

- UN VOLET SCOLAIRE.
- UN VOLET SPORTIF.
- UN VOLET MEDICAL.

LE VOLET SCOLAIRE

- Photocopies des bulletins des trois trimestres de l'année en cours. Le bulletin du dernier trimestre, portant la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine doit être envoyé dès réception par la famille.

LE VOLET SPORTIF

- Une copie de la licence de la saison passée
- Un document précisant les performances et/ou le niveau du joueur, l'avis de l'entraîneur et du professeur d'EPS.

LE VOLET MEDICAL

- Un certificat médical d'aptitude au sport (qui peut être établi par le médecin traitant).

5. POUR EN SAVOIR PLUS :

Le club (qui a à sa charge l'encadrement de la section) a signé une convention avec le Collège J. ROSTAND, afin d'officialiser un partenariat et une collaboration entre les deux parties, toujours dans le souci d'améliorer encore la section.

M.PERRIN, Principal du Collège, ainsi que le Conseil d'Administration du collège, sont en accord avec le projet et mettent en œuvre toutes leurs compétences auprès de notre partenaire, pour faire fonctionner cette structure.

**L'INSCRIPTION À LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE «SURF»,
EST UN ACTE VOLONTAIRE
QUI DOIT ETRE MUREMENT REFLÉCHI
ET REPLACÉ DANS SON ENSEMBLE**

L'environnement du jeune, candidat potentiel comprend :

- **Le milieu scolaire**
 - ✓ Aménagement de l'emploi du temps avec fin des cours à 15h les mardis et vendredis (séances d'entraînement).
 - ✓ Parallèlement à cet « investissement », le candidat s'engage à un devoir d'exemplarité dans sa scolarité.
 - ✓ Le professeur coordonnateur fait le lien entre les familles, les professeurs et l'entraîneur de la section.

- **Le milieu familial**
 - ✓ La famille se doit d'être continuellement présente et partie prenante au projet de l'élève.

- **Le milieu sportif**
 - ✓ Le club, dont les dirigeants doivent avoir conscience de l'engagement qui est le leur vis à vis de la formation, du projet et des choix des jeunes.
 - ✓ L'entraîneur de la section, en liaison avec la famille, le Club et le professeur d'EPS coordonnateur, doivent être les garants de la qualité de la formation sportive et de la réussite scolaire.
 - ✓ L'équipe dirigeante de la structure dont dépend la section, doit mener une politique dynamique pour une formation de haute qualité.
 - ✓ L'élève, enfin, élément central de cet environnement, dont la motivation et l'équilibre seront d'autant plus forts, qu'il (elle) se sentira bien. Il ou elle ne devra jamais perdre de vue ses droits mais aussi ses devoirs envers son entourage.

C'est dans cet environnement lisible et objectif que le jeune sauveteur devra supporter le "pain quotidien" qui va être le sien.

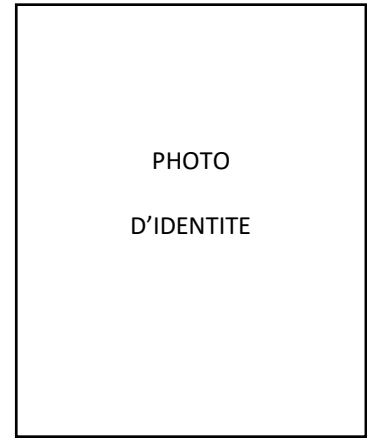
- ✓ En priorité un cursus scolaire efficace.
- ✓ Un entraînement rigoureux.
- ✓ La vie au Collège, avec ses règles
- ✓ Tout ceci lui permettant de trouver un équilibre et un plein épanouissement.

Une expérience très riche sur le plan sportif, sur le plan de l'apprentissage d'une vie communautaire bâtie sur un objectif commun et accepté par tous.

JOURNEE DE SELECTION (Obligatoire) et ENTRETIEN

Mercredi 15 mai 2024 à 13h30 : au Santocha, plage de la Savane à Capbreton, devant le Capbreton Surf Club (prévoir le matériel desurf, planche et combinaison)

FICHE DE CANDIDATURE



Joindre avec :

- ✓ 1 copie de la licence 2023/2024.
- ✓ La fiche de l'examen médical.
- ✓ La lettre de motivation.
- ✓ Les photocopies des bulletins trimestriels ou semestriels.
- ✓ 2 enveloppes timbrées libellées à l'adresse des parents

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Adresse de la famille :

.....CP : VILLE :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Classe et enseignement suivis pendant l'année en cours :

Orientation prévue pour classe de :

Langue 1 : Langue 2 :

Orientation envisagée après la Troisième
Régime prévu : Demi-pensionnaire – Externe (Entourer la mention choisie).

Signature des parents ou responsables légaux :

=====
Club : Numéro de licence :

Nom de l'entraîneur : Nombre d'entraînements par semaine :

Téléphone : Email :
.....

Avis de l'entraîneur
.....
.....
.....

Spécialités et performances réalisées par le candidat, date et lieu :
.....
.....

Signature de l'entraîneur :

FICHE MEDICALE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

MORPHOLOGIE :

Taille : Poids : Envergure : Latéralité :

VISION :

Oeil droit : Oeil gauche :

Remarques :

.....

ANTECEDENTS MEDICAUX : opérations, blessures, douleurs, allergies, asthme, ...

.....

.....

.....

Remarque :

.....

.....

"CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION "

à rédiger par un médecin.

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné
ce jour Mr, Mlle..... et n'avoir décelé aucune contre-indication
médicale à la pratique et l'entraînement du Surf dans la structure d'entraînement précitée.

Date

Signature et cachet :

J'indique mes coordonnées afin d'être tenu informé de l'évolution de l'état de santé de
mon (ma) patient(e): Dr Téléphone :

CONTRAT EDUCATIF

L'entrée et le maintien de l'élève dans la section sportive sauvetage sportif seront assurés à condition que soient respectés les aspects suivants :

- ✓ Un travail scolaire régulier, approfondi et des résultats en rapport avec le niveau de la classe et les capacités de l'élève.
En cas de redoublement ou de problèmes de comportement, le maintien dans la classe accueillant la section sportive peut être remis en cause. Une appréciation spécifique sera portée sur le bulletin trimestriel.
- ✓ La participation régulière de l'élève aux épreuves organisées dans le cadre de l'UNSS.
- ✓ Un engagement personnel dans la vie de l'établissement (prise de responsabilité)
- ✓ Un comportement dans l'établissement respectueux, en accord avec le Règlement Intérieur et les objectifs du projet d'E.P.S.

- Développement de la responsabilité
- Développement de l'autonomie
- Développement de la solidarité

L'élève : Je m'engage à respecter les termes du contrat.

NOM : Prénom : Signature :

La famille : Je m'engage à faire respecter par mon enfant les termes du contrat.

NOM : Prénom : Signature :

En cas de non-respect des termes du contrat l'élève :

- Sera suspendu d'entraînement et placé en étude surveillée au Collège.
- Sera renvoyé dans le collège du secteur à la fin de l'année scolaire.